(konnivences)

PARCOURS LEADERSHIP DIRIGEANTES

Conditions générales de vente

Cycle [09 octobre 2025 - 09 juillet 2026]

Key People

Copyright Key People SAS – 240215

Conditions générales de vente

(konnivences)
PARCOURS LEADERSHIP DIRIGEANTES

1-Objet
La signature d'une fiche de pré-inscription implique, en cas d'acceptation par Key People, l'adhésion entière et vaut acceptation sans réserve des CGV de la part de l'entreprise acheteuse de la formation.

2. Information du client
L'entreprise et selon le cas le participant reconnaissent que préalablement à leur inscription à une action de formation, ils ont bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de Key People, leur permettant de s'assurer de façon éclairée de l'adéquation de l'action de formation à leurs besoins.

3. Inscription
Toute inscription d'un participant ne sera validée qu'après son admission prononcée par le jury après réception par Key People:
- d'une fiche de pré-inscription dûment complétée et signée valant commande pour les entreprises concernés
- du règlement de la facture de formation ;
Il est demandé aux personnes à mobilité réduite de se signaler lors de l'inscription afin de faciliter l'accessibilité des lieux de formation.

4. Facturation et modalités de paiement
Il n'y a pas d'escompte pour paiement anticipé. Toute formation commencée est due en totalité. Le règlement du prix de la formation est effectué à réception de facture conformément aux conditions de règlement indiquées sur la facture.
Toute entreprise domiciliée au sein de l'Union Européenne (hors France) devra indiquer son numéro de TVA intracommunautaire sur le bulletin d'inscription pour que la facturation puisse être établie.

5. Administration et organisme financeur
Lorsque la formation est susceptible d'être prise en charge par un organisme tiers (OPCA), il ne saurait y avoir de subrogation de paiement en faveur de Key People. Sur demande de l'entreprise, Key People adressera une Convention de Formation Simplifiée.
Il appartient à l'entreprise du participant :
- de vérifier directement l'imputabilité de la formation auprès de l'organisme ;
- de faire la demande de prise en charge avant la formation ;
- de transmettre elle-même à l'OPCA la Convention de Formation Simplifiée (n°d'agrément : 11752348475) ainsi que les attestations de présence qui lui seront adressées trimestriellement.

6. Conditions d'annulation et de report
- Une fois l'inscription validée et la facture émise, jusqu'au 1er jour de la formation, toute annulation donne lieu au paiement de 30% des frais de la formation ;
- une fois la formation commencée, toute annulation donne lieu au paiement de la totalité des frais de la formation.
En cas de changement d'employeur en cours de formation, la totalité de la formation étant facturée à l'entreprise initiale, il appartiendra à celle-ci d'en refacturer tout ou partie à l'entreprise nouvelle. Pour ce faire Key People acceptera également d'émettre un avoir et de réémettre une nouvelle facture auprès de l'entreprise nouvelle. En cas de rupture pour force majeure (décès, etc.) le montant dû pour la formation se portera seulement sur les heures de formations dispensées avant cette date.
Les organisateurs se réservent le droit de modifier, de reporter la formation si des circonstances indépendantes de leur volonté les y obligent.

7. Force majeure
Key People ne sera en aucun cas tenue responsable à l'égard de l'Entreprise et/ou du participant en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure, tel que défini par la loi et la jurisprudence, et à titre non exhaustif, en cas de maladie ou d'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, de désastres naturels, incendies, des lois ou règlements mis en place ultérieurement, ainsi que de toutes autres circonstances échappant au contrôle raisonnable de Key People.

8. Pouvoir disciplinaire de l'Entreprise
La signature du bulletin d'inscription implique l'adhésion complète du participant au Règlement Intérieur de Key People.

9. Assiduité et régularité
Le participant s'oblige à fréquenter avec assiduité et régularité l'action de formation. Chaque participant signe la feuille de présence mise à sa disposition lors de chaque journée de formation. Toute absence non excusée ou non reconnue valable, le non-respect par le participant du contrat ou de la convention de formation professionnelle peuvent entraîner son renvoi de l'action de participation dans les conditions prévues par le règlement intérieur ou par les présentes CGV, ainsi que la suspension et/ou la suppression de la prise en charge de l'action de formation par l'organisme tiers financeur. Le défaut ou le manque d'assiduité et de régularité sera sanctionné par un refus de délivrance de l'attestation de présence

10. Assurance
L'entreprise s'oblige à souscrire pendant la durée de l'action de formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de Key People . Ils s'obligent également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré Key People pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par le participant ou préposé, et contenant une clause de renonciation à recours, de telle sorte que Key People ne puisse être recherchée ou inquiétée.

11. Responsabilité
La responsabilité de Key People à l'égard de l'entreprise est limitée au montant de l'action de formation fournie.

12. Confidentialité
L'entreprise et/ou le participant s'engagent à considérer comme strictement confidentielles les informations fournies par le programme de formation, qu'elles soient de nature économique, technique ou commerciale, auxquelles ils pourraient avoir accès à l'occasion de l'exécution des présentes, en particulier l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par Key People le cas échéant.
Cette obligation de confidentialité survit à l'expiration des présentes, dans la limite de cinq (5) années.

13. Propriété intellectuelle
Key People est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des actions de formations du Catalogue de Formations.
L'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme et, notamment tous documents manuscrits, papiers, imprimés, numérisés, scannés et/ou enregistrés sur tous supports électroniques, numériques, oraux, demeurent la propriété exclusive de Key People.

Copyright Key People SAS – 240215

À ce titre, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation par l'entreprise et/ou le participant, sauf accord écrit et préalable de Key People.
L'entreprise et/ou le participant s'interdisent d'utiliser le contenu des actions de formation afin de former des personnes autres que le participant et engagent leur responsabilité sur le fondement des Articles L.122-4 et L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication de contenus non autorisés, sauf accord écrit et préalable de Key People.

14. Droit applicable – Juridiction compétente
Les présentes CGV sont régies par le droit français.
En cas de litige survenant entre les parties à l'occasion de l'exécution des présentes, il sera recherché une solution amiable.
À défaut de règlement amiable, tout différend relèvera de des juridictions compétentes de Paris.

15. Informatique et libertés
Les informations contenues dans ce bulletin d'inscription, sauf avis contraire de la part du client, feront l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi n°78- 17 du 6 janvier 1978, dite «Informatique et Libertés», celui-ci dispose d'un droit d'accès et de rectification. Conformément au RGPD, tous les documents quels qu'en soient leur support et source, échangés avec le client sont réputés confidentiels et ne sauraient être communiqués à quiconque (personne physique ou morale) sans l'accord écrit préalable des parties concernées.
Les informations et données des clients et participants sont traitées par Key People. Sauf mention contraire, elles sont indispensables à la gestion et à l'exécution de la prestation.
Sécurité et confidentialité : Key People met en œuvre l'ensemble des pratiques standard de l'industrie et des procédures de sécurité afin de prévenir toute violation de ces données personnelles. Toutes les informations communiquées sont stockées dans nos serveurs sécurisés dans nos locaux.
Lorsque la transmission de données à des tiers est nécessaire et autorisée, Key People s'assure que ces tiers présentent les garanties suffisantes pour assurer un niveau de protection approprié.
Conformément à la RGPD, en cas de violation, Key People s'engage à communiquer cette violation à l'autorité de contrôle compétente (CNIL), et lorsque cela est exigé, aux personnes concernées.

Copyright Key People SAS – 240215